



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



La police de l'environnement exercée par l'Office français de la biodiversité

Une police technique et rurale,
au cœur des enjeux actuels



Des inspecteurs de l'environnement réalisent un inventaire de pièces en ivoire.
© Philippe Massit / Office français de la biodiversité

La police de l'environnement est au cœur de la transition

Alors que l'effondrement de la biodiversité menace de plus en plus directement nos modes de vie, le droit de l'environnement s'est structuré au cours des dernières décennies pour mieux protéger le patrimoine naturel dont nous dépendons. De la même façon, l'eau est devenue une ressource stratégique, parfois limitante pour nos activités. Les progrès des connaissances scientifiques aident à comprendre les mécanismes des pressions qui s'exercent sur la biodiversité et l'eau pour trouver des solutions qui concilient les activités humaines avec la préservation du vivant. Pour s'assurer que les règles dont la société s'est dotée sont connues et respectées, une police a toujours été nécessaire : c'est le rôle de la police de l'environnement pour protéger le vivant.

Opération de contrôle de la qualité de l'eau de certains plans d'eaux témoins. Ces pêches sont périodiques et donnent un indice biologique.

© Office français de la biodiversité



« La police de l'environnement joue un rôle essentiel dans la préservation de la biodiversité et des écosystèmes. »

Protéger l'environnement, c'est préserver notre avenir

L'espèce humaine s'est épanouie sur terre grâce aux services qu'elle retire de la nature. Notre alimentation, notre économie ou l'aménagement de nos territoires dépendent directement des écosystèmes à travers le fonctionnement du cycle de l'eau et la santé des sols, la présence d'insectes pollinisateurs ou la disponibilité de matières premières. Il est établi scientifiquement que la santé humaine dépend de la santé de l'environnement : les épizooties et les conséquences des pollutions de l'eau, de l'air ou des sols nous rappellent que les déséquilibres observés dans le milieu naturel font peser une menace sur notre santé. La police de l'environnement joue donc un rôle crucial dans la préservation de la santé publique et de l'environnement.

- Elle veille à la qualité et à l'accessibilité de la ressource en eau, par exemple en luttant contre la pollution des eaux ou en régulant les usages pour éviter la surexploitation et garantir ainsi un accès équitable à une ressource saine.
- Elle protège la biodiversité et les écosystèmes, en contrôlant certains usages de la nature pour prévenir la dégradation des habitats naturels et en luttant contre la destruction des espèces et de leurs milieux, afin de préserver les équilibres du vivant dont nous dépendons.
- Elle surveille l'environnement marin en contrôlant les activités de pêche, la circulation sur le domaine maritime public, les mouillages, les aires de carénage, les travaux impactant le milieu marin et en luttant contre les pollutions en mer. Elle veille sur les espèces protégées et leurs habitats.
- Elle suit et régule les maladies animales sur le territoire français par le biais d'une surveillance sanitaire de la faune sauvage.



Un inspecteur de l'environnement prend une mesure de distance à l'aide d'un télémètre sur une enquête de terrain.

© Philippe Massit
Office français de la biodiversité

Inspecteurs de l'environnement en mission de police de surveillance.

© Philippe Massit
Office français de la biodiversité

Deux agents de l'OFB réalisent un comptage de bouquetins.

© Philippe Massit
Office français de la biodiversité



Un vaste champ d'action

La raison d'être de la police de l'environnement exercée par l'OFB est d'intervenir avant qu'il ne soit porté atteinte à la nature. Sa première mission est donc la prévention. Pour cela, l'Office français de la biodiversité (OFB) apporte son expertise technique aux services de l'État, en formulant des avis, notamment pour éviter, réduire et compenser les impacts que certains projets d'aménagement peuvent avoir sur l'eau et sur la biodiversité. Il contrôle également le bon respect des règles qui protègent l'environnement, en suivant une stratégie nationale de contrôle établie par les ministères, qui fixe des priorités nationales et locales en fonction des enjeux. Grâce à cette présence sur le terrain et auprès du monde rural, la police de l'environnement contribue à sensibiliser les acteurs locaux et les usagers de la nature aux enjeux de sa préservation. Mais la police de l'environnement est également investie d'une mission régalienne, dissuasive et répressive. Lorsqu'une atteinte à l'environnement est commise, la police de l'environnement peut constater les infractions et en rechercher les auteurs, dans le strict respect et en application de la loi. En effet, la police de l'environnement ne fixe pas les règles mais elle est chargée de les faire appliquer.

La police de l'environnement de l'OFB

L'Office français de la biodiversité l'OFB est aujourd'hui l'un des principaux contributeurs à cette police spécialisée. Les services déconcentrés de l'État, l'Office national des forêts, les parcs nationaux ou encore de la Gendarmerie nationale disposent également de policiers de l'environnement. Au sein de l'OFB, près de 1 700 inspecteurs de l'environnement sont spécifiquement investis de cette mission.

Une police experte

Les inspecteurs de La police de l'environnement de l'OFB sont des experts des écosystèmes et sont capables de détecter des atteintes au fonctionnement écologique des milieux aquatiques, terrestres et marins, qu'il s'agisse de la qualité sanitaire d'un cours d'eau, du fonctionnement d'une zone humide ou encore d'un habitat d'espèce protégée. Cette polyvalence entre des connaissances naturalistes poussées et des compétences éprouvées en police administrative et judiciaire fait toute la plus-value des inspecteurs de l'environnement. Ils sont formés sur la dimension technique de leur métier, aux procédures et aux enjeux des acteurs qu'ils contrôlent.



Des missions administratives et judiciaires

La police administrative, exercée sous l'autorité du préfet, prévient les atteintes à l'environnement. En vérifiant le respect des réglementations, concernant par exemple l'exercice de la chasse, les prélèvements d'eau, le respect des règles sanitaires applicables à la faune sauvage.

Les inspecteurs de l'environnement disposent également de prérogatives judiciaires. Ils peuvent constater et rechercher les infractions à la suite par exemple d'un dépôt de plainte. En cas de destruction d'habitats d'espèces protégées, de trafic d'espèces menacées, de pollution ou encore d'usages illicites de produits phytosanitaires, les procureurs de la République peuvent également les saisir pour mener des enquêtes avec l'objectif de caractériser une infraction, d'identifier les auteurs et de permettre ensuite à la justice de les poursuivre.

Un inspecteur de l'environnement réalise une enquête sur le terrain.
© Philippe Massit / Office français de la biodiversité



Police administrative ou police judiciaire



Police administrative

Police judiciaire

Intervient pour

Eviter (ou faire cesser) un trouble réel affectant l'environnement et assurer la bonne application de la réglementation

Réprimer et faire cesser une infraction environnementale

Sous l'autorité

Du préfet

Du procureur de la République

Aboutit au constat

D'un manquement au respect des règles en vigueur

D'une infraction pénale

Conséquence

Mise en demeure par le Préfet de se régulariser, obligation de réparation, amende administrative prononcée par le Préfet

Poursuites pénales ou procédures alternatives (avertissement pénal, remise en état...)

Auprès de qui / de quoi ?

Toute activité réglementée ou soumise à déclaration ou autorisation

Tout auteur d'infraction environnementale

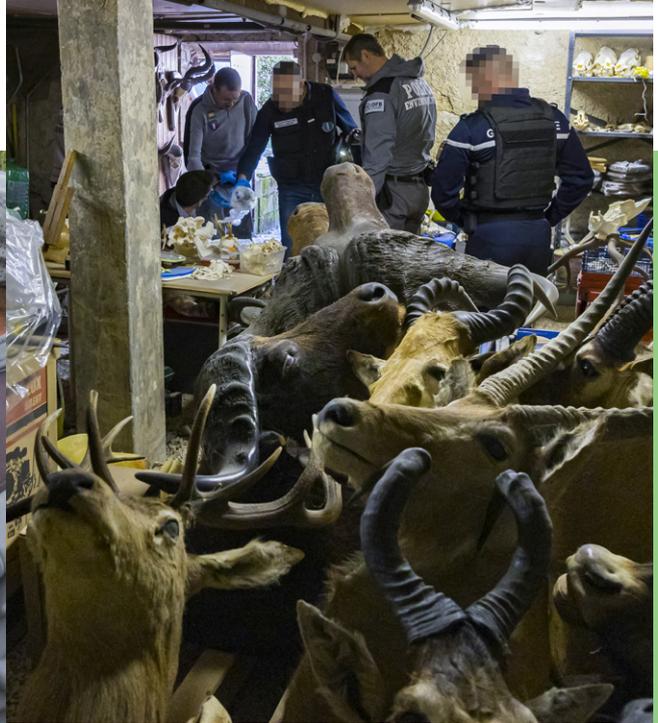


Des agents de l'OFB contrôlent la validité d'un permis de chasser.
© Philippe Massit / Office français de la biodiversité

Un maillage territorial efficace

Les policiers de l'environnement de l'OFB sont déployés sur tout le territoire national au sein des directions régionales, des services départementaux, des unités spécialisées et des 8 parcs naturels marins. Au niveau national, la direction de la police et du permis de chasser, structure et organise l'activité de police au sein de l'établissement, notamment pour assurer la déclinaison des orientations fixées par les ministères de tutelle (ministères chargés de l'environnement et de l'agriculture) apporter un soutien technique, juridique et opérationnel aux équipes. Elle dispose également de services nationaux pour réaliser des enquêtes ou apporter un appui aux services territoriaux.

Les agents de l'OFB sont les interlocuteurs privilégiés des préfetures et de leurs services, des parquets et des autres services d'enquête pour apporter une expertise liée aux espèces, à leurs habitats et à l'eau. Ils contribuent aux opérations de pédagogie ou d'explication de la norme dans le cadre d'opérations dédiées (« contrôles à blanc », opérations de sensibilisation...).



Opération de police conjointe entre l'OCLAESP de la gendarmerie nationale (Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique) et les inspecteurs de l'environnement de l'OFB.

© Philippe Massit / Office français de la biodiversité

Un rôle clé face à une criminalité environnementale en plein essor

Les inspecteurs de l'environnement de l'OFB sont dotés d'une arme de service et d'un équipement adapté aux circonstances de leurs interventions afin d'assurer leur sécurité car ils sont ceux qui contrôlent le plus de personnes armées en France. Au-delà des quelques 45 000 chasseurs contrôlés chaque année, la police de l'environnement mène de plus en plus d'enquêtes contre des réseaux criminels structurés qui investissent le champ environnemental : trafics d'espèces protégées, trafics de déchets, braconnage intensif, prélèvements illégaux de faune ou de flore dans les territoires ultra-marins... Cette criminalité environnementale constitue aujourd'hui la troisième source de revenus criminels dans le monde.

L'armement des agents rappelle aussi la mission régalienne confiée à la police de l'environnement. Les agents sont formés pendant plusieurs semaines à l'utilisation de cet équipement et suivent un entraînement. L'usage de la force, qui demeure exceptionnel, n'est autorisé qu'en cas de légitime défense.



Une police au contact des usagers de la nature et des professionnels

Les policiers de l'environnement peuvent contrôler des chasseurs, des pêcheurs et plus généralement les usagers de la nature (promeneurs, touristes, randonneurs...), ainsi que des professionnels comme les exploitants agricoles, les exploitants forestiers, les industriels et les collectivités territoriales.

Avec le dérèglement climatique, ces missions prennent une importance capitale, par exemple pour la gestion du partage de l'eau en période de sécheresse. Dans ces situations de crise, les inspecteurs de l'environnement s'assurent que les règles locales de consommation définies par les autorités sont respectées, limitant ainsi les abus.

1 Agent réalisant des analyses et un inventaire à l'épuisette.

© Sébastien Lamy
Office français de la biodiversité

2 Un agent échange des informations naturalistes et réglementaires avec une randonneuse.

© Sébastien Lamy
Office français de la biodiversité

3 Journée de sensibilisation à l'environnement organisée par le Parquet Régional Environnement (PRE) du Tribunal Judiciaire de Besançon avec le service départemental du Doubs.

© Sébastien Lamy
Office français de la biodiversité

4 Inventaire de macro invertébrés dans un cours d'eau effectué par un inspecteur de l'environnement dans le but de caractériser une pollution par la modification du peuplement entre l'amont et l'aval d'un rejet.

© Philippe Massit
Office français de la biodiversité

5 Surveillance dans le Parc naturel marin d'Iroise à bord du Valbelle, effectuée par des agents de terrain de l'OFB

© Yann Souche
Office français de la biodiversité
Office français de la biodiversité

Des inspecteurs de l'environnement interviennent sur une opération de démantèlement d'un réseau illégal de trafic de civelle en bandes organisées.

© Office français de la biodiversité

Un inspecteur de l'environnement relève des indices lors d'une enquête sur le terrain pour un accident de chasse.

© Philippe Massit / Office français de la biodiversité



Recrutement et transmission de compétences

Le concours est accessible à tous les profils : jeunes diplômés en sciences naturelles, anciens policiers ou agents expérimentés issus d'anciens établissements.

www.ofb.gouv.fr/concours-de-technicien-de-lenvironnement

← Loïc PERREAU, inspecteur de l'environnement



Site de Vincennes

« Le Nadar » Hall C
5, square Félix Nadar
94300 Vincennes
01 45 14 36 00

Site de Montpellier

Immeuble Tabella - ZAC de l'aéroport
125, impasse Adam Smith
34470 Pérols
04 67 69 84 00

Site de Brest

16 quai de la Douane
CS42932
29229 Brest Cedex 2
02 98 33 87 67

Site d'Auffargis-Saint-Benoist

BP 20
78612 Le Perray-en-Yvelines Cedex
01 30 46 60 00

Plus d'informations :
www.ofb.gouv.fr/police-de-lenvironnement

www.ofb.gouv.fr



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Couverture : Agent en surveillance dans la vallée
de la Loue (Réserve naturelle du Ravin de Valbois)
lors d'une opération nationale "Espaces protégés".

© Sébastien Lamy / Office français de la biodiversité

